

Mairie de La Haye-Fouassière
6, rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIERE
☎ 02-40-54-80-23

LA HAYE
FOUASSIÈRE

2026-121-DG

ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DU MAIRE À MADAME MONÉDIÈRE

Département de LOIRE-ATLANTIQUE
Commune LA HAYE-FOUASSIÈRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA HAYE-FOUASSIÈRE

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par des conseillers municipaux,

ARRÊTE

Article 1

Mme Claire MONÉDIÈRE, conseillère municipale, est déléguée pour intervenir dans le domaine suivant : **Communication**

À ce titre, elle reçoit délégation du maire pour assurer le pilotage des projets et dossiers suivants :

- Définition de la stratégie de communication pour tous les sujets et projets de la commune,
- Supervision des contenus et des outils de communication créés,
- Promotion de la commune, de ses projets et de ses évènements.

La présente délégation étant consentie par le maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au maire de toutes les décisions prises à ce titre.

Aucun engagement de dépense ne sera effectué. La conseillère municipale déléguée n'a aucune autorité sur le personnel communal.

Article 2

Le présent arrêté prend effet à compter du 21/03/2026

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État dans le département au titre du contrôle de légalité, sera notifié au délégataire et affiché selon la réglementation en vigueur.

Fait à la Haye-Fouassière, le 2 avril 2025

Le Maire
Vincent MAGRÉ
Ville de la Haye-Fouassière

Notifié à l'intéressée le 21/04/26
Signature



